

Mise en place d'un enrochement sur un ouvrage

de la commune d'Hénouville (76)

par le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande



Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN), une collectivité compétente en matière de prévention des inondations

Constitué des 8 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) riverains de la Seine et des Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, le SMGSN est chargé de mettre en œuvre la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) en vallée de la Seine Normande.



Le territoire d'intervention du syndicat correspond au lit majeur de la Seine, de la frontière avec l'Île-de-France à l'embouchure. Son périmètre d'intervention d'environ 80 000 hectares s'étend sur 3 départements normands (14, 27 et 76).

Dans le cadre de sa compétence de mise en œuvre opérationnelle de la prévention des inondations par débordement de Seine, l'équipe technique du Syndicat est intervenue sur la commune d'Hénouville, pour restaurer un ouvrage dégradé par l'érosion.

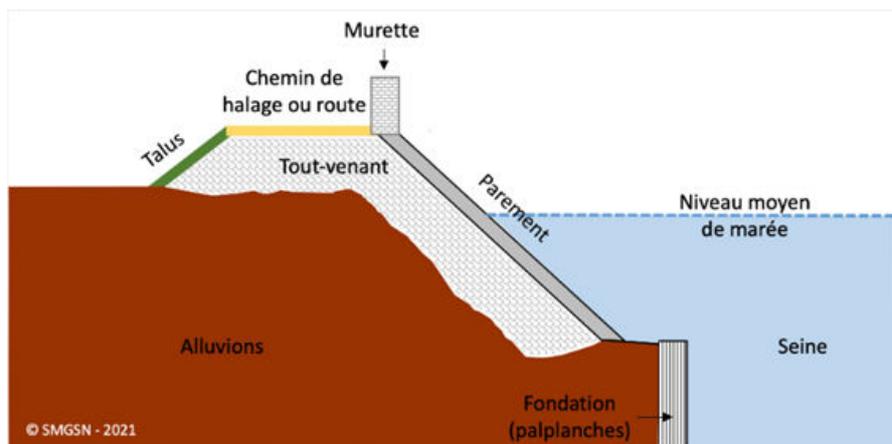


Mais, un ouvrage de protection c'est quoi ?

Dès 1850, les berges de la Seine ont été endiguées pour améliorer les conditions navigation et protéger les biens et les personnes contre l'érosion et les inondations.

On compte aujourd'hui plus de 157 km d'ouvrages sur la Seine dont 143 km s'apparentant à des digues de protection contre les inondations. Il existe aussi des ouvrages de protection des berges contre l'érosion, comme par exemple les enrochements.

La Seine en aval de Rouen est très endiguée et les berges naturelles sont rares. A l'inverse, en amont, on rencontre quelques portions de digues mais la plupart des berges sont restées naturelles.



La majorité des ouvrages de protection de la Seine est formée d'un remblai en tout-venant crayeux, recouvert d'un talus enherbé côté terre, d'un chemin de halage ou d'une route sur le sommet et d'un parement en béton ou en moellons bitumineux côté Seine. Parfois, le parement est remplacé par des enrochements ou des gabions.

Une murette anti-crue peut également être présente au sommet. Dans la partie basse, l'ouvrage est constitué d'une fondation de palplanches en métal ou en bois qui maintient l'ensemble.

Pourquoi les ouvrages de protection s'érodent ?

La Seine est aujourd'hui largement chenalisée sur sa partie aval et les espaces de divagation ou de débordement du fleuve sont fortement restreints du fait notamment de la présence des ouvrages.



Ces ouvrages sont soumis à de nombreuses contraintes mécaniques liées au courant de la Seine, au marnage des marées, au développement de la végétation mais également au batillage engendré par le passage des bateaux. Ces pressions entraînent une érosion progressive des ouvrages et amènent le syndicat à intervenir régulièrement pour les entretenir.

En quoi ont consisté les travaux pour renforcer cet ouvrage ?

Les travaux ont été réalisés au lieu-dit de la Caboterie, sur la commune d'Hérouville (76).

L'intervention a consisté à remettre de la marne pour consolider la poche d'érosion à l'arrière des palplanches et à réaliser un enrochement pour lutter contre l'érosion.

Chiffres clés

- **300 m³** de marne
- **240 tonnes** d'enrochements
- Moyens humains : **2 agents**
- Matériels : pelle à pneu, pelle à chenille et tombereau
- Durée du chantier : **35 jours**



Le chantier, étape par étape



AVANT TRAVAUX

1



Comblement avec de la marne

2



Réalisation d'une rampe en marne pour permettre l'apport des enrochements. Utilisation d'une pelle à chenilles car présence de poches de vase avec risque d'enlèvement

3



Mise en place des enrochements selon un plan précis pour restaurer l'ouvrage conformément à sa hauteur initiale.



APRES TRAVAUX

Finalisation du chantier en août 2023

Pour plus d'infos



02 79 18 22 30



contact@smgsn.fr



syndicat-seine-normande.fr